

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-travail-patrie

Ministère de la Décentralisation et
du Développement Local

Région de l'Ouest

Département du NDE

Commune de BASSAMBA

Secrétariat Général

BP : 9931 Bangangté



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

Ministry of Decentralization Local
Development

West Region

NDE Division

BASSAMBA Council

GENERAL SECRETARY

PO Box: 9931 Bangangté

Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 01/AONO /PR /MINMAP /SG /DRO/DD-MINMAP-NDE/DD-MINDDEVEL-NDE/C-BASSAMBA /CIPM-BASSAMBA/2026 du 07-03-2026.

Pour les travaux de réhabilitation et entretien de certaines routes dans la commune de Bassamba en trois (03) lots

- Travaux de gravillonnage du tronçon de route lycée bilingue – sous-préfecture – cetic de Bassamba avec bretelle à la cité municipale. (Première phase: Travaux d'ouvrage d'assainissement) (Lot 1)

- Travaux de réhabilitation du tronçon de route antenne MTN-centre d'insertion des jeunes (Lot 2) PK00 0 à PK 00 + 1000

-Travaux d'entretien des certains tronçons de route dans la commune de Bassamba (Lot 3)

Financement : (Lot1) BIP MINDDEVEL 2026

: (Lot 2) BIP MINH DU 2026

: (Lot 3) BIP MINTP 2026

ADDIDIF N°01

PORTANT SUR:

- Portant modification de Cautionnement de soumission et Critères éliminatoires

Au lieu de :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission obtenue auprès de la caisse de dépôt et de consignation dont le montant s'élève à 500 000 (cinq cent mille) Francs CFA pour le lot n°1 ; 200 000 (deux Cent Mille) pour le lot n°2. 500 000 (cinq cent mille) Francs CFA pour le lot n°3 et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par la caisse de dépôt et de consignation entraînera le rejet.

Lire :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission obtenue auprès de la caisse de dépôt et de consignation dont le montant s'élève à 50 000 (cinquante mille) Francs CFA pour le lot n°1 ; 20 000 (vingt Mille) pour le lot n°2.

50 000 (cinquante mille) Francs CFA pour le lot n°3 et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par la caisse de dépôt et de consignation entraînera le rejet.

Au lieu de :

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ✦ De l'absence du cautionnement de soumission délivré par la caisse de dépôt et de consignation à l'ouverture des plis;
- ✦ De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- ✦ manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ✦ Du non-respect de 70% des critères essentiels
- ✦ *De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- ✦ *L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- ✦ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ✦ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ✦ De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et Sociales datée et signée ;
- ✦ De l'absence d'Attestation de catégorisation ou le bordereau de dépôt du dossier en vue de l'obtention de l'attestation de catégorisation .

Seule les catégories A, B, C et D seront acceptées.

Lire :

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ✦ De l'absence du cautionnement de soumission délivré par la caisse de dépôt et de consignation à l'ouverture des plis;
- ✦ De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- ✦ manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

- ✦ Du non-respect de 70% des critères essentiels
- ✦ De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- ✦ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- ✦ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ✦ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ✦ De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et Sociales datée et signée ;
- ✦ De l'absence d'Attestation de catégorisation ou de la décision portant publication des résultats de la catégorisation.

Seule la catégorie D du sous - secteur des Routes sera acceptée.

AMPLIATIONS

- ARMP (pour publication au JDM)
- Présidente CIPM-BASSAMBA
- DD MINMAP/NDE
- DR-MINMAP/OUEST
- DD MINADER/NDE
- Affichage
- Chrono / archive

BASSAMBA, le 27-04-2026
Le Maire



XIZOUA...
Maire de la Commune
de Bassamba